

# MODÈLE DE COURRIER / E-MAIL

## À un salarié en arrêt de + 30 jours



Ce courrier est un modèle que le service RH de votre entreprise peut transmettre à un salarié en arrêt maladie depuis plus de 30 jours.  
Il a été conçu par **la Carsat Bretagne et le Service social de l'Assurance Maladie** et s'inscrit dans le cadre de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021.

Objet : Votre situation en lien avec votre arrêt maladie de plus de 30 jours

Vous êtes en arrêt maladie depuis plus de 30 jours. Vous pouvez demander à bénéficier d'une visite de pré-reprise avec le médecin du travail en contactant directement votre service de prévention et de santé au travail de rattachement (coordonnées : [à compléter](#)).

Par ailleurs, vous pouvez rencontrer votre employeur pour faire le point. Ce rendez-vous est appelé rendez-vous de liaison. Il n'est pas obligatoire et ce n'est pas un rendez-vous médical.

Ce RDV a notamment pour objectif de faciliter votre retour au travail (au moyen, si nécessaire, d'éventuelles actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de pré-reprise, etc.), et le cas échéant, de vous proposer des mesures d'aménagement de votre poste et de votre temps de travail si besoin.

Si vous sollicitez un rendez-vous de liaison, en fonction de votre situation individuelle et de vos besoins d'accompagnement, le médecin du travail, s'il le juge nécessaire, pourra assister à ce RDV ou se faire représenter par un membre de son équipe pluridisciplinaire.

Aussi, en tant qu'assuré(e) de la Sécurité sociale, vous pouvez également vous rapprocher, à tout moment, du service social de l'Assurance Maladie. Son rôle est d'accompagner les salariés dans leurs démarches tout au long de leur arrêt maladie en fonction de leurs besoins. Leur équipe fait le lien avec tous les partenaires du maintien en emploi (service de santé au travail, médecin conseil, spécialistes de la formation et l'insertion professionnelle et du handicap). Composez par téléphone le 36 46 (service gratuit) et prononcez « Service social » à la question « Exprimez votre demande ».

Je vous prie d'agréer, «[Qualité](#)», l'expression de mes sentiments distingués.

Prénom, Nom, Fonction

*PS : Courrier adressé pour tout arrêt de travail de plus de 30 jours dans le cadre de la Loi pour renforcer la prévention en santé au travail n°2021-1018 du 2 août 2021.*